



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2024

Etaient présents : Mmes Mrs : Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI (arrivé à 19h50), Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE (arrivé à 19h50), Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS (arrivée à 19h35), Bruno BARBOU, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU, et Sylvain BRINDEJONC dans l'ordre de leur élection et installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Absents représentés :

Madame Cindy BURY représentée par Madame Nathalie BENYAHIA
Madame Sandrine MURPHY représentée par Monsieur Yves GAXIEU
Monsieur Jacques BART représenté par Monsieur Robert NOETZEL
Madame Bernadette PILLOUX représentée par Monsieur Jacques FERON

Absent : Monsieur VINCENT Donatien

OUVERTURE de la Séance à : 19h30

APPEL :

Madame Françoise TRICAUD a été élue secrétaire.

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la séance du 20 novembre 2023 (par les élus ayant participé à cette séance) à l'unanimité.

LECTURE de l'ORDRE du JOUR

1. Subvention exceptionnelle à l'ACELVEC.....	4
2. Subvention exceptionnelle à l'APE.....	4
3. Subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire de l'école Langevin Wallon.....	4
4. Admission en non-valeur.....	8
5. Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise (ARCC et développement des infrastructures favorisant l'usage du vélo).....	9
6. Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature M5713	
7. Renouvellement de la convention médecine préventive avec le centre Interdépartemental de Gestion.....	13
8. Questions diverses.....	15

Informations du Maire :

Monsieur Thierry PICHERY : Il n'y a pas grand-chose. Juste pour information, la grève des enseignants sur le territoire de Saint-Martin a été très suivie pour l'école élémentaire. Sur 8 enseignants, il y avait une personne absente pour raison de santé (maladie), les 7 autres étaient grévistes. On a mis en place le service minimum. On a pu ainsi accueillir 49 enfants. À l'école maternelle, zéro gréviste. J'ai l'information pour Belloy, sur l'école élémentaire zéro gréviste et sur l'école maternelle zéro gréviste. Je n'ai pas l'information pour les autres communes.

En ce qui concerne l'antenne 4G, les carottages ont été faits, les travaux ne devraient pas tarder à commencer.

DÉCISIONS DU MAIRE :

DM 2023-22 Signature de la convention de partenariat avec le CIAS Carnelle-Pays-de-France pour l'accueil de la Petite Enfance

Le CIAS Carnelle-Pays-de-France cherche à proposer un accueil à des jeunes enfants résidant sur le territoire communautaire, mais ne bénéficie pas ou insuffisamment de solutions en matière d'accueil de jeune enfant sur le territoire de leur propre commune.

Le CIAS Carnelle Pays-de-France souhaite nouer un partenariat plus approfondi avec la Commune de Saint-Martin-du-Tertre.

La Commune s'engage à mettre à disposition des familles domiciliées sur le territoire de la C3PF au minimum deux places d'accueil, et en tout état de cause 25% des places disponibles au sein de sa structure petite enfance pour des enfants âgés de 2 mois à 3 ans (exception faite pour les enfants en situation de handicap, à apprécier selon les cas), pour une amplitude de 60 heures par semaine et par place réservée.

DM 2023-23 Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'une ludothèque et d'une salle polyvalente

L'estimation du maître d'ouvrage, pour la ludothèque et la salle polyvalente, était de 704 000 € HT en juin 2021 alors que l'indice BT01-TCE de juin 2021 était de 116,1. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé sur cette base. Lors de la remise de l'estimation définitive, le montant avec indexation (indice BT01 de janvier 2022 est de 130,6) est de 791 924,20 € HT.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux établie par le maître d'œuvre, en date du 13 novembre 2023, montre une hausse importante du coût des matières premières. Celle-ci est de 598 025,06 € HT pour la ludothèque et de 276 200,21 € pour la salle polyvalente, soit au total 874 225,27 € HT (soit 10,39 % de plus que l'estimation initiale).

La rémunération de la maîtrise d'œuvre étant fixée à 8,0 % du montant des travaux et à 1,3% pour la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination, soit 9,3% au total, l'avenant au contrat de la maîtrise d'œuvre représente 15 810,95 € HT, soit 19,45 % de plus que l'estimation initiale.

DM 2023-24 Mission d'assistance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre de la révision du PLU, l'offre de la société IngEspaces, située 23 rue Alfred Nobel à Champs-sur-Marne (77420), qui est la plus qualitative et la plus complète, a été choisie.

Le devis estimatif comporte 4 phases :

- Phase 1 : Diagnostic socioéconomique et état initial de l'environnement : 11 700 € HT ;
- Phase 2 : Scénario et PADD : 11 650 € HT ;
- Phase 3 : Traduction règlementaire et élaboration du projet d'arrêt : 9 200 € HT ;
- Phase 4 : Suivi de la procédure et numérisation : 6 600 € HT.

Soit au total estimatif de 39 150 € HT, soit 46 980 € TTC.

DM 2023-25 Prestations de mise à niveau informatique et protection informatique

Pour assurer la protection des données et la mise à niveau informatique, l'offre de la société ICMT FRANCE, située Rue des Chauffours à CERGY-PONTOISE a été retenue.

Elle consiste à :

- 5 380 € HT pour la livraison d'un serveur INTEL XEON 4312 avec 4 jours de mise en service pour un coût de 2 600 € HT.
- la télé-sauvegarde avec une capacité de stockage de 5 To pour un tarif mensuel de 230 € HT et un Firewall pour un tarif mensuel de 140 € (et 1 journée d'installation pour 670 € HT).

DM 2023-26 Contrat de maintenance informatique

Pour assurer la maintenance informatique, l'offre de la société ICMT FRANCE, située Rue des Chauffours à CERGY-PONTOISE a été retenue.

Elle consiste à :

- à assurer la maintenance du parc informatique communal pour une période de 36 mois, éventuellement reconductible annuellement.

L'offre s'élève à 560 € HT par mois.

DM 2023-27 Contrat d'hébergement et de maintenance OpenGST

L'offre de la société NAUTILUX, située 24 Quai Magellan à NANTES (44000) consiste à assurer l'hébergement et la maintenance du logiciel OpenGST (logiciel de gestion des interventions techniques), pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable 2 fois.

L'offre s'élève à 1 675,58 € HT par an, révisable selon l'indice SYNTEC.

DM 2023-28 Achat d'un véhicule technique 100 % électrique

L'offre de la GUEUDET VALLEE DE L'OISE, située PERSAN consiste à l'achat d'un véhicule de type TRAFIC E-TECH électrique.

Elle s'élève à 49 433,76 € HT, à 300 € HT d'accessoires (câble flexi-charger) et à 14 911 € HT d'équipements (transformation en pickup, signalétique et gyrophare et rehausse latérale...).

Le devis est d'un montant total de 64 644,76 € TH, soit 77 573,71 € TTC.

Monsieur Thierry PICHERY : C'est pour remplacer le camion rouge qui a été acheté en 2010. Le camion rouge est vétuste alors même s'il a passé le contrôle technique, il ne sert qu'à l'intérieur de la commune.

DM 2024-01 Études et Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un lieu d'accueil à la place de l'ancienne maison forestière

Dans un premier temps, la mission permettra d'avoir une étude permettant de solliciter des financements pour un projet de création d'un lieu d'accueil consistant en la construction d'un tiers-lieu d'environ 300 m², pour un montant estimatif de 550 000 € HT.

Il est envisagé les espaces suivants :

- lieu de restauration et une cuisine ;
- un espace d'accueil et ses bureaux ;
- des locaux pour des artisans ;
- des sanitaires pour le public, les artisans et le personnel.

L'offre de l'agence d'architecte ARCHITECTURE CONCEPT DESIGN, sise 2 allée Mallarmé – 60000 BEAUVAIS, est la plus qualitative en termes techniques et financiers, avec un taux de rémunération de 8% du montant des travaux, soit un montant estimatif de 44 000,00 € HT, soit 52 800,00 € TTC. La mission comporte des phases pouvant être interrompues si besoin.

1. Subvention exceptionnelle à l'ACELVEC

Présenté par Madame Geneviève DENEFLÉ

Les élus faisant partie du bureau de l'association ACELVEC ne prennent pas part au vote (Mesdames Valérie LANDELLE et Myriam BOISARD).

La trésorerie de l'ACELVEC est très contrainte pour le début d'année 2024, car les subventions annuelles ne seront versées qu'en avril ou mai prochain.

L'ACELVEC a sollicité une avance de 11 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE D'ALLOUER à l'association ACELVEC une subvention municipale exceptionnelle de 11 250 € ;

DIT que ces sommes seront imputées à l'article 65748 du budget général de la Commune.

2. Subvention exceptionnelle à l'APE

Présenté par Madame Myriam BOISARD

L'Association des Parents d'Élèves (APE) a sollicité une subvention exceptionnelle de 900 € pour l'organisation du carnaval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE D'ALLOUER à l'association APE une subvention municipale exceptionnelle de 900 € ;

DIT que ces sommes seront imputées à l'article 65748 du budget général de la Commune.

3. Subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire de l'école Langevin Wallon

Présenté par Madame Valérie LANDELLE

La Coopérative scolaire a sollicité une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 4 abstentions (Mmes et Mrs Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) **et 18 votes pour** (Mmes et Mrs Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Françoise TRICAUD et Karine SAINTIPOLY)

DÉCIDE D'ALLOUER à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire Langevin Wallon une subvention municipale exceptionnelle de 1 000 € ;

DIT que ces sommes seront imputées à l'article 65748 du budget général de la Commune.

Monsieur Jacques FERON : Oui, on a eu les deux raisons fort louables pour les subventions exceptionnelles qui précédaient celle-ci, et là, on n'a pas la raison. Ce n'est pas pour s'opposer à quoi que ce soit, parce que je comprends très bien qu'il peut y avoir des besoins pour ce genre de coopérative. Mais la raison ? C'est une sortie, c'est ... ?

Monsieur Thierry PICHÉRY : Non, non. J'explique ou tu expliques ?

Madame Myriam BOISARD : Oui, vas-y.

Monsieur Thierry PICHÉRY : C'est lié à la dernière classe de neige où Madame MARAVEL a égaré ou s'est fait voler ses bagages. Donc sur présentation de factures, il y en avait pour 1 600 € de factures. On s'est renseigné. Ce sont des choses qui ne sont pas prises en charge par les assurances. La société CAP MONDE...

Madame Myriam BOISARD : Ni CAP MONDE, ni l'assurance ne...

Monsieur Thierry PICHÉRY : Ne prenait pas en charge.

Madame Sladjana MARTINEAU : Est-ce qu'une assurance avait été souscrite justement ... ?

Monsieur Thierry PICHÉRY : En fait, on ne peut pas. On s'est déjà renseigné, et l'assurance ne traite pas ce genre de ...

Madame Sladjana MARTINEAU : Je posais la question, si lors de cette classe de neige, les assurances afférentes, car je crois que c'était lors du COVID, est-ce que ces assurances ont été prises initialement ?

Madame Geneviève DENEFFLE : Oui. Il y a des assurances qui ont été prises mais aucune assurance ne prend ce type de vol enfin de dégâts.

Monsieur Thierry PICHÉRY : En fait, pour que ce soit pris en charge, il aurait fallu qu'elle déclare un vol. Et en fait, elle a dit que c'était égaré. Donc quand on perd ses bagages, souvent ça ne marche pas.

Madame Sladjana MARTINEAU : Donc si tous les bagages de tous les enfants avaient été égarés, il n'y avait pas d'assurance qui couvrirait ce genre de risque.

Monsieur Thierry PICHÉRY : Non, les assurances ne prennent pas ce genre de risque. Si l'assurance prenait en charge ce genre de sinistre...

Intervention de Madame MARTINEAU inaudible (Arrivée de Messieurs BUSINELLI et DELEAGE)

Monsieur Thierry PICHÉRY : Non, mais on ne peut pas. Si ça avait été un vol de bagage, c'était bon.

Madame Karine SAINTIPOLY : Juste pour précision, ...

Madame Nathalie BENYAHIA : On peut attendre deux secondes ? Ça ne vous dérange pas ? Avec le bruit des chaises, on ne s'entend pas donc attendre qu'ils s'installent, attendre le temps qu'ils passent.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Désolé. Allez-y. Pas de problème.

Madame Karine SAINTIPOLY : On va reprendre sur les assurances. En fait, il est probable mais sans certitude, que le bagage ait été perdu ou oublié, ou volé, pendant le transfert entre la gare et l'un des cars, avant de monter dans le train soit à l'arrivée, entre l'arrivée du train et la montée dans le car. Et ce qu'il se passe, c'est que, ce qu'il s'est passé à ce moment-là, d'abord, le prestataire CAP MONDE, avec qui, il y a une assurance, a été sollicité et il a dit : « Ce n'est pas nous, c'est dans la gare donc c'est la SNCF ». Et la SNCF dit : « Ce n'est pas nous, c'est le prestataire ». Donc, l'affaire a duré pendant je ne sais combien de temps, là, les assurances personnelles de l'enseignante ne prend pas en charge non plus, et l'assurance de la coopérative scolaire, puisqu'il y en a une avec le OCCE, ne prend pas en charge non plus.

Donc en fait, ça fait deux ans presque, que tout le monde se renvoie la balle et au final, l'enseignante concernée n'a pas récupéré quoi que ce soit d'indemnités. Et pour le prochain séjour, nous avons cherché des assurances et pour l'instant, aucune assurance ne veut assurer perte ou vol ou dégradation de bagage, puisque c'était ça qu'il manque par rapport à toutes les assurances couvertes avec le prestataire.

Monsieur Thierry PICHERY : Bien sûr, si vous avez une assurance qui fait ce genre de prestation, nous sommes preneurs.

Madame Myriam BOISARD : On a contacté plusieurs assurances. L'assurance annulation on l'a, l'assurance rapatriement on a, donc on a tout, sauf qu'on a souhaité aussi du coup, vu cette expérience, assurer la perte ou la dégradation de bagage, et l'assurance de la mairie ne le fait pas, la MAIF ne le fait pas, donc on continue de chercher.

Monsieur Jacques FERON : Pour ma part, j'ai deux observations. Je m'interroge sur deux choses. Alors d'une part, effectivement c'est toujours regrettable pour une personne qui s'est portée volontaire à encadrer pour sa classe, lors des classes de neige. D'un côté, je me dis « 1 000 € pour couvrir un bagage ou une valise, ça me semble très, très élevé ». Deuxième observation, oui, on peut sourire mais enfin c'est ...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ce n'est pas pour ça que je souris.

Monsieur Jacques FERON : Je ne sais pas, moi, quand même, mes affaires personnelles, l'argent, carte bleue, tout ça, je les ai sur moi. Je ne les mets pas dans ma valise. Et se faire voler une valise, ...

Madame Sladjana MARTINEAU : Je pense que le préjudice est beaucoup plus lourd que la somme en tout cas, car au bout de deux ans perdre ses affaires...

Monsieur Jacques FERON : Et enfin, je voudrais compléter une chose, alors je le redis, c'est bien malheureux cette affaire et c'est vrai que ça traîne depuis trop longtemps. Madame MARAVEL est revenue vers nous sans doute très souvent. Vous êtes embêtés, je n'en disconviens pas, maintenant je me pose la question tout de même, des fonds publics, est-ce que c'est possible pour couvrir ce genre de chose ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ce n'est pas que je souris, pardon. C'est que la valise, elle comportait des affaires pour un montant largement plus supérieur que 1 000 €. Quand je dis « largement supérieur », très supérieur. Je ne vais pas faire la réflexion que j'ai fait dans ma tête, mais bon, c'est comme ça. Ensuite, en plus de la valise perdue, la personne a du se racheter des affaires parce que, pendant les 10 jours qu'elle était là-bas, elle n'allait pas rester habiller comme elle avait voyagé. Là, attention, ce n'est pas de l'argent qu'on donne à la personne, c'est une subvention qu'on verse à la coopérative ; Ils en feront ce qu'ils voudront.

Madame Sladjana MARTINEAU : Oui, enfin la destination...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je ne sais pas.

Madame Sladjana MARTINEAU : Elle va à la coopérative scolaire, in fine, pour un préjudice qui a été subi par une personne encadrante, pour un défaut d'assurance et il me semble que ce n'est pas...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ce n'est pas un défaut d'assurance. Il n'y a pas de défaut d'assurance. Moi, j'ai tout ce que vous voulez, mais il n'y a jamais eu de défaut d'assurance.

Madame Sladjana MARTINEAU : Imaginez que l'ensemble, ... Il y avait combien de classes Monsieur BUSINELLI qui sont parties ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non mais, ...

Madame Sladjana MARTINEAU : Vous imaginez 3 classes qui perdent leurs valises ? On fait quoi ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ah bah on ne fait rien.

Madame Sladjana MARTINEAU : S'il y a un organisme qui couvre le séjour, il faut qu'il couvre le séjour du début jusqu'à l'arrivée et jusqu'au retour. Donc c'est l'organisme qui doit vous proposer des assurances qui couvrent l'ensemble du séjour avec l'aller et le retour.

Monsieur Thierry PICHERY : Là c'est un cas...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je voudrais juste poser une question. Je vous rejoins. Je suis d'accord. Mais c'est vrai que normalement, l'organisme devrait pouvoir rembourser la totalité et avoir toutes les assurances. Là il semblerait que c'est la seule chose qui ne soit pas assurée. Donc, moi je pose la question à Jacques : « Où est-ce que toi, tu étais assuré quand toi, tu as fait ta classe de neige ? »

Monsieur Jacques FERON : Je ne me souviens plus. J'avais une adjointe qui était en charge des affaires scolaires. C'est comme Monsieur PICHERY qui fait confiance aussi à ses adjoints. Voilà. Donc dans ce détail, je ne peux pas répondre, précisément.

Monsieur Thierry PICHERY : Alors, il y a un passif donc je pense que cette subvention pourra peut-être aider à résoudre ce passif. Ce qui est clair, c'est que là, ce qui a été dit, on cherche un assureur qui veut bien prendre en charge ce genre de risque, et en parallèle, on précisera, à la fois aux enfants et aux accompagnants de ce type de risque n'est pas couvert donc à eux de faire attention à leurs affaires.

Madame Sladjana MARTINEAU : Oui mais ça, on le signale en amont, avant le séjour.

Monsieur Thierry PICHERY : Bah là, on va le faire. Là, c'est du passif donc... Là, pour ne pas avoir à faire face à ce genre de problème, on va bien préciser que ce genre de sinistre n'est pas pris en charge ni par l'assurance, ni par la commune. Ça va être clair dès le début.

Monsieur Jacques FERON : Maintenant faut voir aussi le montant de l'assurance pour ce genre de truc.

Monsieur Thierry PICHERY : Pour l'instant aucune assurance ne s'est proposée pour prendre en charge ce genre de sinistre. On n'a même pas le problème de l'argent pour l'instant.

Madame Sladjana MARTINEAU : Cette information a été transmise aux parents des enfants qui vont voyager ?

Monsieur Thierry PICHERY : Oui, elle le sera. Si ce n'est pas encore fait, on va le faire. On cherche toujours une assurance.

Madame Sladjana MARTINEAU : Mais il y a un coût qui a été évalué pour ce séjour ? Avec une participation des parents, s'il y a un coût supplémentaire, cela sera supporté par qui ? Inaudible toussements ... s'il n'a pas été indiqué en amont.

Monsieur Thierry PICHERY : Pour l'instant, on n'a pas de coût supplémentaire.

Madame Myriam BOISARD : S'il y a une assurance, ça sera supporté par la Caisse des Écoles. Après je pense qu'on va prévenir les familles qu'ils contactent aussi leur assurance...

Monsieur Thierry PICHERY : Et les accompagnants. En tout cas, si on ne trouve pas de solution auprès des assurances, le message sera clair. On ne prendra pas en charge.

Madame Sladjana MARTINEAU : L'organisme ne couvre pas ce genre de ...

Madame Karine SAINTIPOLY : Juste pour compléter ce qui a aussi compliqué les interventions auprès du prestataire, c'est que suivant les recommandations des enseignantes qui étaient mécontentes de CAP MONDE, le prestataire a changé cette année pour la classe de neige et donc on aurait pu avoir un moyen de pression si on était resté avec eux. Alors, là ce n'est pas le cas, donc je crois qu'avec CAP MONDE, on peut faire une croix dessus sur l'indemnisation des bagages d'il y a deux ans mais le nouveau prestataire, toutes les assurances qu'il propose, on les a prises, mais dedans, on a vérifié, il n'y a pas le vol, perte ou dégradation des bagages. Et tous les prestataires et devis qu'on a eu, les assurances ne prennent pas en compte les bagages. Probablement que le risque est trop grand pour eux.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Il y a un risque simple de fraude. Mais les responsabilités civiles de chaque personne peut, si vous avez pris la perte, voilà. Moi, personnellement, je sais qu'à la MACIF, si j'ai des bagages dans ma voiture, en cas de vol de bagages, j'ai pris l'assurance avec une valeur.

Madame Sladjana MARTINEAU : Oui, mais parce que là, vous l'avez fait en direct. Ce n'est pas un organisme qui règle pour le compte d'un nombre de personnes participantes.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Moi je paye.

Madame Sladjana MARTINEAU : Parce que vous avez pris en direct. C'est ce que je vous dis.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ce que n'avait pas pris l'enseignante qui est partie. Elle avait l'assurance, la même que la mienne mais elle n'avait pas pris cette option.

Madame Sladjana MARTINEAU : Elle ne pouvait pas prendre puisqu'elle est partie avec l'organisation...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non, mais personnelle je parle. Je vous dis perso.

Madame Sladjana MARTINEAU : Là, ce n'est pas dans le cadre perso.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je sais bien.

Madame Sladjana MARTINEAU : Donc on ne peut pas évoquer ce genre de chose puisque ce n'est pas dans le cadre d'un voyage personnel. C'est dans le cadre de ses fonctions et ce n'est pas pareil.

Monsieur Thierry PICHERY : Oui... Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Madame Sladjana MARTINEAU : Moi je vais m'abstenir sur ce...

Monsieur Thierry PICHERY : Attendez, on va passer au vote.

Madame Sladjana MARTINEAU : Je voulais vous donner la raison. Parce que déjà, le préjudice, à mon sens, doit être beaucoup plus élevé, si c'est vraiment la raison de la somme et parce que comptablement ça ne va pas.

Monsieur Thierry PICHERY : Alors, on ne sait pas si c'est du vol, si c'est de la négligence, enfin, on peut tout imaginer.

4. Admission en non-valeur

Présenté par Monsieur Thierry PICHERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le comptable public a dressé les états des produits irrécouvrables,

Considérant que des créances n'ont pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Débiteur	Motif
2013	T-500	55,95 €	Particulier	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2020	T-217	27,79 €	Particulier	Insuffisance actif
2021	T-672	18,17 €	Organisme	Insuffisance actif
2021	T-91	28,00 €	Particulier	Insuffisance actif
2021	T-889	21,40 €	Particulier	Insuffisance actif
Total		151,31 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 55,95 €, correspondant à liste des produits irrécouvrables n° 6479210331 et 95,36 € correspondant à liste des produits irrécouvrables n° 6451550231 dressée par le comptable public, soit au total 151,31 €.

Article 2 : INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 65, article 6541.

5. Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise (ARCC et développement des infrastructures favorisant l'usage du vélo)

Présenté par Monsieur David DELEAGE

Le Conseil départemental du Val-d'Oise propose 3 types d'aides :

- pour les travaux de voirie sur le domaine public communal, à hauteur de 30% du montant HT, dans la limite de 250 000 € HT par an (dispositif : ARCC Voirie)
- à hauteur de 50% avec un plafond de 100 000 € HT, si les travaux consistent à sécuriser les abords des établissements scolaires (dispositif : ARCC École),
- 25%, avec un plafond de 550 € par mètre linéaire pour les aménagements d'itinéraires cyclables (dispositif : développement des infrastructures favorisant l'usage du vélo).

Il est envisagé une campagne de réfection de voiries pour :

- La rue Serret,
- La rue Corentin Celton,
- La rue Roger Salengro qui permet de desservir l'école maternelle Pauline Kergomard,
- La rue de Franconville,
- La création d'une piste cyclable de 2 mètres de large sur la rue de Franconville.

Il est sollicité des aides du Conseil Départemental :

Travaux prévus	Dispositif	Aide du Conseil Départemental	Reste à charge communal	Total HT
rue Serret	ARCC – voirie	25 500 €	59 500 €	85 000 €
rue Corentin Celton	ARCC – voirie	36 300 €	84 700 €	121 000 €
rue de Franconville (voirie)	ARCC – voirie	12 600 €	29 900 €	42 500 €
piste cyclable de 2 mètres de large sur la rue de Franconville (290 ml)	Développement des infrastructures favorisant l'usage du vélo	9 125 €	27 375 €	36 500 €
rue Roger Salengro	ARCC – école	48 500 €	48 500 €	97 000 €
Total		132 025 €	249 975 €	382 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 : SOLLICITE des aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour les projets de réfection de voirie et d'une création d'une piste cyclable.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et conventions nécessaires à la demande de subvention et à son versement ainsi que tous actes techniques, administratifs et financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Article 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Monsieur Jacques FERON : Oui, je suis tout à fait pour, rassurez-vous, seulement j'aurais souhaité quelques détails concernant ces travaux prévus à ces différents endroits. Si on commence par la rue Serret, c'est une réfection des trottoirs ? De la chaussée ?

Monsieur David DELEAGE : Une réfection de la chaussée, de la partie roulante, avec la reprise en ponctuelle. On est en train de travailler sur le dossier. On va voir le cahier des charges, mais la reprise ponctuelle de bordures de trottoirs qui sont affaissées en bordure de chaussée pour pouvoir retirer un tapis dans son intégralité sur la rue.

Monsieur Jacques FERON : Elle est très dégradée maintenant et les trottoirs également parce qu'il y a les racines des arbres et il y a des personnes qui sont déjà tombées. Alors, regardez plus loin parce que si vous faites cette opération, ça serait bien aussi, de ne pas négliger les trottoirs et surtout la partie du haut, là où il y a l'ancienne maison à Monsieur MONSARRAT avec ses arbres plus que centenaires, les racines ont soulevé le bitume. C'est très dangereux. Simplement la partie où il y a le mur à Monsieur MONSARRAT.

Monsieur David DELEAGE : Pour ma part, je l'entends. On va étudier la problématique et regarder ce qu'il est nécessaire de faire afin de faciliter le cheminement sur ces trottoirs. On va regarder. À date, on a surtout regardé tout ce qui étaient chaussées et parties roulantes. Mais j'entends.

Monsieur Jacques FERON : Ça, les gens ne comprendront pas. Il faut absolument le prendre en compte. Enfin moi, c'est ce que je vous dis.

Monsieur Thierry PICHERY : Monsieur BUSINELLI souhaite intervenir.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Pour l'histoire du trottoir rue Serret, on n'a pas eu ou pris note pour l'instant du fait que l'on attend avec impatience, la 1^{ère} pierre de la résidence seniors, qui, elle va refaire entièrement, la totalité des travaux sur ce secteur. Si on refait un trottoir tout neuf, il risque à terme d'être endommagé. Donc en attendant... Et bon, en sachant qu'à l'époque, et pour moi, jusqu'à la maison de Monsieur MONSARRAT. J'avais sollicité RÉSIDE ÉTUDES, qu'ils refassent la totalité jusqu'à Monsieur MONSARRAT. Voilà. Donc, on peut refaire un trottoir tout neuf qui risque d'être détérioré d'ici la fin d'année ou le début d'année prochaine.

Monsieur David DELEAGE : En tout état de cause, on prendra en compte vos positions et on avisera mais, à voir, parce que très clairement on n'a pas regardé donc, on va voir et analyser, et si vous voulez y participer, avec grand plaisir, mais voir ce qu'on peut refaire où on s'arrête par rapport à ce qui devra être fait dans le futur. Voilà, on peut étudier la question.

Monsieur Jacques FERON : Si ça se trouve, il s'agit de 3 rustines parce que c'est large d'un mètre là où il y a la racine.

Monsieur David DELEAGE : Monsieur FERON, on va le prendre en compte et moi je vous propose de venir faire le point avec nous. Il n'y a pas de problème. Avec grand plaisir.

Monsieur Jacques FERON : Ça sera partagé. Une autre observation, curiosité, on va dire ça comme ça, rue Corentin Celton, donc c'est la partie basse, ...

Monsieur David DELEAGE : Toute la rue Corentin Celton. La partie basse, on voit et on remarque, que l'on a du matelassage, je vais parler un tout petit peu technique, sur le bas, parce qu'on a les sources, on le sait depuis de nombreuses années. Il y a eu quelques travaux d'aménagement qui ont été faits dans le passé avec un drain en bordure de trottoir pour éviter ces ruissellements et que l'eau, avec le gel, détériorent la chaussée. On n'est encore une fois, pas rentré dans le détail technique, hyper précis de ce qui faudrait réaliser pour qu'on évite d'être confronté demain à ces problématiques-là. Aujourd'hui, on a estimé une enveloppe globale. On a travaillé sur une enveloppe globale. Maintenant, il y a des endroits où, sur le bas, je pense que l'on aura un peu plus matière à travailler parce que l'on sait qu'on a des arrivées d'eau qui sont très problématiques donc, à la place d'avoir un drain qui est en surface en bordure de trottoir, peut-être qu'il faut voir s'il n'y a pas un drain vertical à réaliser sur 80 / 1 mètre pour stopper l'eau. En tout état de cause, aujourd'hui on a pris certains paramètres plus techniques, en compte par rapport au budget que l'on a annoncé là ce soir, mais il reste un gros travail à approfondir techniquement la chose. Maintenant, elle est prévue du café de la Tour jusqu'en bas.

Monsieur Jacques FERON : Donc c'est bien ma remarque, c'est la partie basse.

Monsieur David DELEAGE : Donc c'est du carrefour du café de la Tour jusqu'en bas.

Monsieur Jacques FERON : Et là, c'est assez judicieux puisque, comme il y a l'éclairage public que d'un côté donc il n'y aura pas de traversée de voirie et d'ennui pour les travaux que vous auriez à réaliser.

Monsieur David DELEAGE : Et si jamais d'aventure, on allait plus loin parce qu'aujourd'hui on est un peu « dans l'urgence », car il faut qu'on fasse les choses rapidement pour les voiries de Saint-Martin, on s'est posé la question par rapport aux enfouissements de réseaux, c'est important. Si jamais d'aventure, il y a des enfouissements de réseaux à réaliser dans le futur proche ou lointain, on sera susceptible de passer sur la partie trottoir.

Monsieur Jacques FERON : Pour cette partie-là, oui.

Monsieur David DELEAGE : Pour cette partie-là, oui.

Monsieur Jacques FERON : Mon autre curiosité : rue de Franconville, la voirie, donc c'est la partie qui n'a pas été refaite, la partie où il y a le bois, concernant la piste cyclable de 2 mètres de large, rue de Franconville, c'est la partie haute ou la partie basse ? Parce que ça fait plus de 300 mètres, non ? La totalité de la rue, non ?

Monsieur David DELEAGE : La partie qui est rénovée. Sur toute la partie qui reste à rénover, jusqu'au carrefour. Donc, il y a plus de 300 mètres.

Monsieur Jacques FERON : Donc c'est la partie basse qui va avoir ce cheminement...

Monsieur David DELEAGE : Oui, parce qu'aujourd'hui, l'idée c'est quoi ? Pourquoi cette proposition ? Aujourd'hui, on a une voirie qui fait 5 mètres, voire plus, de large. On pourrait évoquer, et encore une fois, on y travaille, on y a travaillé, et il nous reste à y retravailler. On peut échanger sur ces sujets. On n'a pas de soucis. Qu'est-ce qu'on fait ? On fait du stationnement ? Parce que la voirie est là. On n'a pas besoin de circuler sur cette totalité de voirie puisqu'elle est en sens unique, ou, est-ce qu'on essaye de faire des choses comme on les a actées là et essayer de leur rendre une partie de cette rue, cyclable, accessible aux trottinettes, aux vélos ou à tout ce qu'on veut en imaginant, je ne sais pas, on peut s'imaginer plein de choses. Aujourd'hui c'est une chose mais, demain, ça en sera une autre, à ce qu'on puisse réaliser un peu plus de piste cyclable et pourquoi un jour, permettre aussi d'accéder à la gare via une piste cyclable ou piétonne. Voilà, donc c'est peut-être le début de quelque chose.

Monsieur Jacques FERON : À ce sujet-là, vous n'êtes sans ignorer, que la Communauté de communes à étudier la question par le schéma des voies vertes et des pistes cyclables, et moi, j'avais fait en mon temps, inscrire sur ce schéma-là, en priorité, ce qui a été fait, d'ailleurs ça a été fait en priorité, entre la gare de Belloy et l'hôpital, par le chemin du Tronchet qui est le chemin qui est le plus plat qu'on puisse trouver à Saint-Martin. Et qui est très emprunté par les habitants des Prés de Carnelle, notamment. On les voit aller à la gare à pied par là. Donc, et ça, ça a été pris en compte.

Monsieur David DELEAGE : On est sur le début de quelque chose. Il y a plein de choses qui restent à travailler et encore une fois, on peut en discuter.

Monsieur Jacques FERON : A Saint-Martin, ça monte et ça descend partout. C'est-là la complication pour le vélo.

Monsieur David DELEAGE : Là, ça monte mais après on peut aussi travailler sur le futur dans le plat. Il y a eu des sujets, des projets qui ont été évoqués, dans un passé relativement proche sur lesquels, a priori, on avait des différends, qu'on maintient et qu'on maintiendra et sur lesquels on peut discuter et aussi envisager quelque chose comme ça, une piste cyclable. Vous parliez de l'hôpital, l'accès à l'hôpital. Voilà, il y a des choses à faire en tout-cas.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : David, oui, pour la piste cyclable, là, dans notre demande, c'est la partie où on va faire la réfection. Mais dans le devis, il y a une partie peinture pour la route qui avait déjà été faite. On ne peut pas inscrire une demande de subvention sur un morceau de route qui a déjà été fait. Par contre, il y aura une partie peinture, de la Croix jusqu'à Léopold Bellan.

Monsieur Thierry PICHERY : Donc il y aura bien une piste cyclable qui sera matérialisée pour toute la rue.

Monsieur David DELEAGE : À la différence près c'est qu'on en aura une qui sera à 100% dédiée aux vélos, puisqu'on a la largeur pour pouvoir y travailler aujourd'hui ou demain, sur le reste de la rue, elle sera matérialisée pour laisser « une priorité » aux vélos, mais, on ne peut pas faire autrement par rapport à la chaussée.

Monsieur Jacques FERON : Alors pour faire une petite nuance de ce que tu viens de dire, totalement dédiée, il faut quand même, ne pas oublier, les stationnements qui avaient été matérialisés au niveau des maisons, et c'est dans le virage, alors, pas totalement dédié à ça puisqu'il y a le stationnement. Si vous supprimez le stationnement pour les invités ou amis qui viendraient visiter leurs parents à cet endroit-là. Si vous supprimez ça, peut-être que ça ne fera pas plaisir.

Monsieur David DELEAGE : Alors on verra, on y travaillera ensemble aussi. Après, enfin à un moment donné, il faut qu'on arrive à se positionner. Je crois être quelqu'un de relativement ouvert et avec qui on puisse discuter. À Saint-Martin, il nous manque du stationnement à beaucoup d'endroits, et il y a peut-être aussi des endroits où on a du stationnement où on n'est pas obligé forcément de matérialiser. C'est des choses qu'on va peut-être débattre et en discuter. Mais, j'entends.

Madame Sladjana MARTINEAU : Privilégier plus les accès gare et ...

Monsieur David DELEAGE : À voir. Encore une fois, on en est qu'au préambule de l'opération. On a inscrit...

Monsieur Jacques FERON : À ce niveau-là, où ça serait le plus gênant parce qu'il y aurait des voitures en stationnement, ça peut-être d'un mètre la largeur.

Monsieur David DELEAGE : Peut-être oui. On peut avoir un rétrécissement de la voie cyclable, un élargissement derrière. Encore une fois, on peut imaginer plein de choses. Vous en faites la remarque, vous en faites la demande, et je vous dis aujourd'hui, on peut en débattre, en discuter.

Monsieur Jacques FERON : C'est une remarque. Ce n'est pas une demande, parce qu'en fait c'est vous qui décidez. Moi, je suggère simplement. Je reste à ma place. Alors maintenant, la rue Roger Salengro, qui dessert l'école, c'est pour la sécurisation ? Le cheminement piétonnier entre les deux écoles, qui avait été largement subventionné.

Monsieur David DELEAGE : Aujourd'hui, cette subvention-là, elle nous permet d'avoir un peu plus que si on était dans le cadre de l'ARCC-voirie. On va la demander puisque la chaussée, la voirie, permet aux parents d'élèves d'accéder au parking. Voilà, aujourd'hui, le pourquoi du comment, on l'a inscrit. C'est juste pour essayer d'avoir un peu plus de subventions que l'on en aurait que si on était resté que sur l'ARCC-voirie pur et demander quelque chose sur l'ARCC-école. Voilà, c'est tout. En terme techniquement, techniquement, on ne changera rien.

Monsieur Jacques FERON : C'est subventionné à 50%, effectivement.

Monsieur David DELEAGE : On va essayer.

6. Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature M57

Présenté par Monsieur Thierry PICHERY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-21 du 5 avril 2023 décidant d'adopter la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que le Conseil municipal sera informé alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Article 3 : PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication.

7. Renouvellement de la convention médecine préventive avec le centre Interdépartemental de Gestion

Présenté par Monsieur Thierry PICHERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique

Considérant la proposition de convention du Centre Interdépartemental de Gestion relatif aux modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CIG pour une collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Considérant le barème des tarifs des prestations – année 2021 annexé à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion la convention relative aux missions et aux modalités de fonctionnement du service de médecine préventive.

Monsieur Jacques FERON : Je vais m'adresser à Monsieur BUSINELLI en personne. Dans la dernière réunion du Conseil Municipal, c'était à l'ordre du jour, et à mon questionnement, tu as apporté des réponses pour lesquelles je tenais à te remercier pour tes éclaircissements, et au cours de tes propos, tu as dit que tu n'écarterais personne. Ça sous-entendait aux débats, aux réflexions à mener au cours de certaines visions du PLU. J'ai su qu'il y avait eu une commission.

Monsieur Thierry PICHERY : On est dans le sujet ?

Monsieur Jacques FERON : Donc tu disais que tu n'écarterais personne. C'était la première commission, pas de décision, simplement un balayage des choses de présentation. Alors je ne fais pas partie de la commission, mais t'avais eu l'élégance avec Roger DUFOUR, d'inviter le seul qui était élu de l'opposition de l'époque, et je faisais partie de la commission...

Monsieur David DELEAGE : Jacques ?

Monsieur Thierry PICHERY : Excusez-moi, mais je ne vois pas le rapport avec l'ordre du jour.

Monsieur Jacques FERON : Non, non. Il n'y a aucun rapport. Je m'excuse...

Plusieurs interventions simultanées

Monsieur Thierry PICHERY : Je recommence ma question. Est-ce qu'il y a des interventions sur le point 7 ? (Renouvellement de la convention médecine préventive avec le Centre Interdépartemental et de Gestion). Vous m'avez perdu, je ne comprenais plus.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je vais répondre. Pour l'instant, il n'y a rien de fermé, strictement rien. Alors ce n'est pas une commission, c'est un groupe de travail, pour lequel pour l'instant, il y a quelques personnes qui sont en préparation du PLU, et je peux t'assurer que moi, personnellement, j'ai déjà posé la question, les gens qui veulent être intéressés à venir travailler, ça ne pose aucun problème. D'ailleurs dans le groupe de travail, je n'exclue personne puisque la première personne qui faisait partie de la commission. C'est vrai que tu faisais partie de la commission, mais là c'est un groupe de travail, ce n'est pas la commission. C'est comme ça que l'on peut élargir les choses. J'ai demandé à Monsieur BRINDEJONC d'être présent. Monsieur BRINDEJONC est présent et si tu veux venir, ça ne nous pose aucun problème non plus.

Monsieur Jacques FERON : Faudrait encore savoir le jour, l'heure.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non mais, là, pour l'instant...

Monsieur Thierry PICHERY : Bah c'est noté. On vous ajoutera dans les invitations.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Pour l'instant, il n'y a rien de précis. À partir du moment où on va démarrer réellement la révision, il y a un préambule, tu sais très bien puisque même si vous n'avez pas accepté celui qui avait été fait au départ, vous avez quand même traité un autre PLU, donc tu connais bien les règles. Après, maintenant, moi je suis ouvert, si tu veux venir, viens. La seule chose que j'ai constatée, et tu peux dire, tu peux m'apporter ton soutien, c'est qu'en 2011, lorsqu'on avait ouvert, 30 ou 40 personnes, parce que c'est ce qu'on avait fait, à terme on était 10, et qu'à partir de 10, ça devenait compliqué. Voilà. Moi, si tu veux venir à la prochaine réunion, c'est le 17 février, je t'envoie tous les papiers.

Monsieur Jacques FERON : Non, mais je ne vais pas m'imposer.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Non, mais moi, pour l'instant, j'ai demandé au groupe de travail, si on ouvrait, etcétéra, etcétéra, ce n'est pas moi qui vais décider tout seul. Voilà. Donc, il va y avoir des réunions préparatoires, oui, il y a des réunions préparatoires. Là justement, cette semaine, je vais commencer à envoyer les premières informations, et normalement vendredi, j'ai la convocation, je te mettrais dans la convocation.

Monsieur Jacques FERON : Donc le 17, tu peux déjà me porter absent puisque je ne serais pas là.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Mais ce n'est pas grave. Là, ce que je retiens, non, les dates, ce n'est pas moi qui les a décidées, les dates c'est, alors je vais te le dire, les dates c'est le 17 février, le 16 mars. C'est le troisième samedi de chaque mois. C'est à la demande de Monsieur BRINDEJONC, qui a souhaité avoir le calendrier donc on a décidé il y a 8 jours, un peu plus, c'est le 29 qu'on a fait la réunion préparatoire, pour décider d'un calendrier.

Monsieur Jacques FERON : Donc c'est le troisième samedi...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : De chaque mois. Voilà. Jusqu'au mois de mai. Au moins jusqu'au mois de mai.

Monsieur Jacques FERON : Donc en mars ?

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Ça sera le 16. Mais je vais te mettre dans la boucle et tu auras les informations comme tout le monde.

Monsieur Jacques FERON : C'est tout ce que je demande. Si je peux apporter ma pierre à l'édifice...

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Moi ça ne me pose aucun problème. Ça ne m'a jamais posé de problème dans le mandat 2011/2014.

Monsieur Jacques FERON : Oui c'est vrai.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Voilà. J'avais même été plus loin, je t'avais mis dans la commission restreinte.

Monsieur Jacques FERON : C'est ça, oui.

8. Questions diverses

Monsieur Thierry PICHERY : Est-ce qu'il y a d'autres points que vous souhaitez aborder ?

Monsieur Yves GAXIEU : Oui moi j'en ai un.

Monsieur Thierry PICHERY : Attend, attend.

Monsieur Yves GAXIEU : Une petite question pour Monsieur FERON. Dans le bulletin municipal, j'ai lu votre article, et là, vous mettez « les parents d'élèves s'inquiètent pour la salle Jacques BREL qui n'a pas de chauffage et que les enfants ont froid ». Moi je vais vous apporter un point, le chauffage a été rallumé le 31 octobre.

Monsieur Jacques FERON : Mais ce n'est pas à moi qui faut le dire.

Monsieur Yves GAXIEU : Non, mais c'est vous qui l'avez marqué donc vous savez. Il y a quand même des personnes qui ont été vous voir, pour dire d'écrire un article. Donc moi, maintenant, ce que je vais faire, je vais contacter les parents d'élèves, et je vais leurs demander de venir voir la salle Jacques BREL.

Monsieur Jacques FERON : Eh bien, c'est ça qu'il faut faire.

Monsieur Yves GAXIEU : Voilà. Mais moi, quand j'ai lu l'article que vous avez mis, bah, il y a quelqu'un qui a été vous dire qu'il n'y a pas de chauffage à la salle Jacques BREL. Mais personne ne vient vérifier.

Monsieur Jacques FERON : C'est ce qui a été dit.

Monsieur Yves GAXIEU : C'est comme beaucoup de choses que vous dites, donc il y a des gens qui vous disent certains trucs.

Monsieur Jacques FERON : Monsieur GAXIEU, ...

Monsieur Yves GAXIEU : Oui, c'est comme la dernière fois, Monsieur Thierry LESAFFRE, qui vous a envoyé un message, pour vous dire. Là, c'est pareil. Donc, c'est pour ça, que moi je voulais mettre un point pour vous expliquer la chose. Le 31 octobre, le chauffage dans les écoles, la salle des fêtes a été rallumé.

Monsieur Jacques FERON : Monsieur GAXIEU, avec votre ton inquisiteur,

Monsieur Yves GAXIEU : Non mais je parle comme ça. Vous m'excuserez, j'ai trouvé travaillé en usine, je n'étais pas dans un bureau, donc j'ai toujours parlé comme ça.

Monsieur Jacques FERON : Parce que, concernant le bulletin, moi aussi j'aurais des choses à dire et ci, et ça, et au sujet du budget, et etcétera.

Monsieur Yves GAXIEU : Budget, ce n'est pas moi qui gère.

Monsieur Jacques FERON : Non, mais faut pas m'agresser comme ça. Vous vous adressez aux parents d'élèves, ...

Monsieur Yves GAXIEU : C'est moi qui s'occupe du chauffage.

Monsieur Jacques FERON : J'aimerais bien finir ma phrase. On n'est pas à l'Assemblée nationale. C'est l'anarchie là-bas. Comme c'est enregistré, et j'espère que cette fois-ci ça marche, pour ceux qui écoutent, les Saint-Martinois, qui pourront relayer ce que vous venez de dire, plutôt que de s'adresser à moi.

Monsieur Yves GAXIEU : Moi, pour moi, c'est votre article.

Monsieur Jacques FERON : Quand il m'a fait savoir que, parce que, ...

Monsieur Yves GAXIEU : Moi je l'ai rappelé. Oui. Comme je vous ai dit l'autre jour, quand il y a un problème...

Monsieur Jacques FERON : Quand vous parlez comme ça...

Monsieur Yves GAXIEU : Vous, par contre, quand vous dites quelque chose qui ...

Monsieur Jacques FERON : Moi, je lève la main. La parole, je la demande.

Monsieur Yves GAXIEU : Quand vous dites, quand vous dites, quelque chose qui est la vérité, tout de suite vous tournez dans votre sens.

Monsieur Jacques FERON : Parce que des fois, il y a de la mauvaise foi.

Monsieur Yves GAXIEU : La preuve. La mauvaise foi. C'est tout.

Monsieur Jacques FERON : Ça, il faut le dire aux gens.

Monsieur Yves GAXIEU : Je vais envoyer un mail aux parents d'élèves, et puis je vais leurs demander. Je vais dire qu'ils viennent voir.

Monsieur Thierry PICHERY : Alors effectivement, si les gens viennent vous voir, faut les renvoyer vers nous s'il a des problèmes comme ça.

Monsieur Jacques FERON : S'ils viennent vers moi, je ne vais pas leurs dire, faut pas venir vers moi, faut aller à la mairie.

Plusieurs interventions simultanées entre Messieurs PICHERY, FERON et GAXIEU

Monsieur Yves GAXIEU : C'est un courrier que vous avez mis.

Madame Sladjana MARTINEAU : On représente également...

Monsieur Yves GAXIEU : Les Saint-Martinois.

Madame Sladjana MARTINEAU : ... Une partie des Saint-Martinois...

Monsieur Yves GAXIEU : Moi, je vous dirais toujours le résultat des choses.

Monsieur Jacques FERON : Monsieur BUSINELLI, quand vous étiez dans l'opposition, on venait vous voir aussi. Donc ce n'est pas un délit.

Monsieur Yves GAXIEU : Je ne vous agresse pas Monsieur FERON. Je parle comme ça. Je parle fort en fait. Je ne vous agresse pas, c'est ma façon de parler.

Monsieur Jacques FERON : Non, mais faut pas interrompre les gens quand ils s'expriment.

Monsieur Yves GAXIEU : Je ne vous ai pas interrompu.

Monsieur Jacques FERON : Mais si, vous ne faites que ça.

Monsieur Yves GAXIEU : Non, j'ai attendu. Je ne vous ai pas interrompu Monsieur PICHERY a demandé s'il y avait d'autres questions. Donc les questions avaient été posées. Moi, je ne vous ai pas interrompu. C'est bon, vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit.

Monsieur Thierry PICHERY : Sur ce point-là, je pense qu'on a fait le tour. Est-ce qu'il y a d'autres points que d'autres personnes souhaitent aborder ?

Monsieur Jacques FERON : Simplement une question, comme ça, puisqu'il s'agit d'un véhicule électrique ; Est-ce qu'il y avait des subventions à obtenir pour ce genre de véhicule ? Est-ce que vous en avez eu des subventions ?

Monsieur Thierry PICHERY : Alors là, ce n'est pas moi qui suis le dossier.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : On a eu la réduction, on a eu toutes les réductions qu'on a pu avoir. Subvention directement, non, parce qu'il fallait faire un appel à projet. Il y avait un appel à projet à faire, comme ils ont pu le faire à Belloy, comme on a pu avoir un prix très, très intéressant, qui était presque l'équivalent de la subvention de l'appel à projet, on a préféré laisser, comment dire, la remise qui nous a été faite par Renault.

Monsieur David DELEAGE : Après, il y a une véritable nécessité d'ordre technique aussi. On a le fourgon rouge qui date de 2008/2010. On a le fourgon-plateau, le camion-plateau qui date à peu près de la même époque. Aujourd'hui, on a des problèmes techniques sur ces 2 véhicules-là. Je suis bien placé pour vivre, pour connaître un peu toutes ces problématiques liées de mon activité. Ça engendre des coûts d'entretien et de maintenance, et je la vie la problématique quotidiennement, annuellement, comme on veut, mais à un moment donné, il faut aller de l'avant et se décider. Pourquoi ? Parce qu'on va commencer à remettre un petit peu d'argent pour maintenir dans le temps et rester à travailler en sécurité, ça va nous coûter de l'argent. Puis là, tous les ans, annuellement qu'est-ce qu'on fait ? On lui remet 2 000, 3 000, 4 000. Et on arrive à un moment donné, alors on ne prend pas en compte de cette façon-là parce que le temps fait qu'on oublie, mais on se retrouve à avoir des véhicules brimbalants, qui au niveau sécuritaire, ne sont pas ce qu'on peut faire de mieux, et puis en plus, environnementalement aujourd'hui, parce qu'il faut vivre avec son temps, même si c'est compliqué, pas pour une commune, parce que, voilà, parce que les véhicules électriques sont totalement adaptés aux besoins de la commune, donc il fallait prendre des décisions. Donc oui, je ne connais pas tout au niveau des subventions. J'ai demandé à Pier Carlo, il y a des urgences, il fallait traiter l'urgence avant d'avoir à engendrer des coûts mensuels permanents.

Monsieur Thierry PICHERY : Pour répondre peut-être plus précisément à la question, je pense que Pier Carlo a répondu, en disant que la remise, elle est sensiblement équivalente pour ce qu'aurait été une subvention. Je pense que c'est ce que j'ai pu comprendre.

Monsieur Jacques FERON : Je souhaite ajouter quelque chose. D'abord ce n'est pas la raison de cet achat que je demandais, ...

Monsieur Thierry PICHERY : Oui, c'est la subvention.

Monsieur Jacques FERON : Je demandais si, oui parce que la raison tu me l'as donné. L'IVECO qui était pourri. Donc, je ne discute pas là-dessus, c'était simplement la subvention. Moi, quand j'ai acheté le KANGOO électrique, j'ai obtenu 6 000 € de l'État, de subvention, 4 000 € de remise du concessionnaire, et puis 2 500 € de subvention du Syndicat mixte du Comité du Gaz du Val d'Oise. Donc, ça fait 12 500 € de subventions sur un véhicule...

Monsieur Thierry PICHERY : Monsieur BUSINELLI va vous répondre pour la subvention, parce qu'on va en avoir une subvention du SDEVO.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI : Je vais te dire qu'au début j'ai eu la même réaction. J'étais pour faire une demande de subvention, sauf que tu sais bien que quand on fait une demande de subvention, il faut attendre quand même qu'elle soit accordée. Là, on a eu une opportunité, parce que ce que l'on acheté, ça fait combien, presque 20 000 € de remise, donc voilà. On a eu une remise très importante, il y a déjà la prime, parce qu'on a acheté électrique, ça joue aussi.

Tout ça, on a eu toutes ces primes que RENAULT a pris directement, demande pas ça, ça on les a eu. 5 000, tout ça, ça on les a eus.

Là il reste juste, j'avais appelé Daniel DESSE qui lui m'a dit comme ça, que pour lui il s'en fout, il faut juste lui envoyer une facture. Donc, il m'avait dit lui, qu'il ne donnait pas plus de 2 500, j'en avais réclamé 10 000. En tant que vieille connaissance, on se connaît bien, si on est amis, tout ça, mais il n'a pas compris, il a dit « moi c'est 2 500 ». La seule chose qu'on pouvait faire, c'est de faire un appel à projet.

Monsieur Thierry PICHERY : Je pense qu'on l'a eu à un bon prix quand même.

Monsieur David DELEAGE : J'entends. Après pourquoi je répondais techniquement, parce que comme je l'expliquais, pour moi, à un moment donné, ... J'entends et je comprends. Quant à l'époque, vous avez décidé d'acheter le KANGOO, et que vous avez pu obtenir toutes ces aides-là, et vous avez bien fait. Il fallait aller les chercher, et peut être encore plus et encore plus, comme ce que vous avez pu faire avec le minibus par rapport à du mécénat, des affiches ou des choses comme ça, c'est très, très, très bien. On est aujourd'hui, je dis et redis, on est dans un autre cadre. On est sur des véhicules que l'on a, qui se doivent d'être fonctionnels, tous les jours. Ce n'était pas le cas forcément peut-être à l'époque du KANGOO.

Monsieur Jacques FERON : Et alors, la reprise des deux ?

Monsieur David DELEAGE : Pour le moment, on n'a rien traité de ça, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, quand on demande, je pense qu'on est quelques-uns autour de la table à vouloir ou à devoir changer de voiture, de temps en temps, et on sait tous très bien que, quand on fait faire une reprise, on perd la remise, ainsi de suite et ainsi de suite. Donc au moment voulu, quand on aura le véhicule, parce qu'aujourd'hui, c'est pareil, sûrement beaucoup d'entre vous le savent, on commande un véhicule aujourd'hui, si vous êtes capables de me dire, quand c'est qu'on l'aura ou vous l'aurez, bah moi je veux bien le prendre, parce que j'ai des véhicules qui sont commandés depuis 1 an que je n'ai toujours pas, et ainsi de suite.

Monsieur Jacques FERON : D'autant plus que ce n'est pas un matériel courant.

Monsieur David DELEAGE : Au moment voulu, quand on aura le véhicule, on s'occupera de trouver des solutions ou pour pouvoir, ou revendre le camion qu'on aura à se séparer.

Monsieur Thierry PICHERY : En résumé, on a acheté un véhicule qui nous est indispensable, pour remplacer un véhicule qui est complètement vétuste et on l'a eu à très bon prix avec des remises qui sont sensiblement égales à des subventions qu'on aurait pu obtenir par ailleurs. En fait, c'est le concessionnaire qui nous a fait d'office des remises. Je pense qu'après, il s'est débrouillé, lui, auprès des instances, des administrations, pour avoir un remboursement de service.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur David DELEAGE : Juste une petite précision si vous permettez ?

Monsieur Thierry PICHERY : Oui.

Monsieur David DELEAGE : Par rapport au retard de Pier Carlo et de moi-même dont je vous prie de m'excuser, mais je vous prie surtout d'excuser Pier Carlo BUSINELLI, parce que c'est moi qui l'ai induit en erreur ce matin, en sortant de la Mairie, parce que j'ai fait une confusion entre la caisse des Écoles et le Conseil Municipal. Acceptez nos excuses.

Séance levée à 20h45

La secrétaire de séance,
Françoise TRICAUD.



Le Maire,
Thierry PICHERY.

